

**32,700 cartes
à signer**

Quelque 32,700 syndiqués, membres d'environ 125 syndicats, n'ont pas encore répondu à notre appel concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL.

Cette négligence nous coûte quelque \$10,000 par année.

Nous demandons aux responsables de faire diligence pour faire signer ces cartes et envoyer un rapport au journal LE TRAVAIL.



VOL. XXXII — No 24

Ottawa, 13 juillet 1956

**Vérifiez
vos listes**

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de
la Circulation

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE DANS LE TEXTILE

**Perte possible de
\$300,000 pour les
syndiqués de l'Alcan**

Le Syndicat National des travailleurs de l'Aluminium d'Arvida vient de mettre ses membres en garde contre le danger de perdre quelque \$300,000 que verse actuellement l'Alcan pour payer une partie de la prime d'assurance-maladie-hospitalisation.

C'est l'Aluminium Co. elle-même qui a prévenu le syndicat de ce danger en rappelant que la contribution de 2 cents l'heure que verse actuellement l'Alcan pour aider les travailleurs à payer la prime d'assurance n'est assurée que si la participation des employés dépasse 75 p. 100 du personnel couvert.

Or, le 22 juin dernier, le pourcentage des employés assurés n'était que de 78.3 p. 100 et il appert que depuis cette date, le pourcentage a encore diminué.

D'après les termes de la convention collective, si la participation des employés baisse en bas de 75 p. 100, l'Alcan cesse de verser 2 cents l'heure à chacun des employés.

Le Syndicat vient donc de prévenir ses membres du danger qui les menace et les exhorte à signer leur carte de membre assuré le plus tôt possible afin de conserver les gains acquis au cours des dernières négociations.

**Si la CTCC ne prend pas les mesures pour
augmenter les disponibilités de son pro-
pre Fonds de Défense**

(Suite à la page 6)



Le nouvel exécutif de la Fédération nationale du Textile. De gauche à droite, on remarque MM. Simon Bouchard, de Montmorency, 1er vice-président; Raoul Gauette, de Magog, 3e vice-président; René Gosselin, président; Joseph-G. Gervais, de Sherbrooke, 4e vice-président; Joseph Piché, de Saint-Hyacinthe, 2e vice-président; Jacques Paradis, secrétaire et O'Neil Rodrigue, assistant-secrétaire.

Profit de \$3.20 l'heure-ouvrier à la General Motors

Il arrive qu'on trouve les ouvriers exigeants en matière de salaire et qu'on dise qu'ils sont peu raisonnables. Observe-t-on ce que font leurs employeurs? C'est important de le faire, car l'ouvrier imite, souvent inconsciemment, son patron. Voici le cas de la General Motors par exemple. Il peut vous éclairer.

Récemment, la General Motors a exposé sa politique au sujet des prix devant un sous-comité du Sénat américain. Ainsi, cette compagnie a déclaré qu'elle déterminait le prix de revient réparti ainsi: 60 p. 100 pour les matériaux, 30 p. 100 pour les salaires, 9 p. 100 pour les taxes et amortissements et 1 p. 100 pour les frais de bureau. Puis, la compagnie a ajouté un profit qui doit normalement lui fournir un rendement de 20 p. 100 sur les capitaux investis ou encore de 10 p. 100 sur les ventes. Ce n'est pas tout, elle ajoute un montant égal à 25 p. 100 qui est la marge du distributeur, pour obtenir le prix de vente.

Or, la General Motors a plus que réalisé son objectif en 1954 et 1955. Non seulement a-t-elle réalisé son 20 p. 100 de profit sur le capital investi, mais elle a réussi à avoir un rendement sur l'investissement de 47 p. 100 avant la déduction des taxes. Et en 1955, ce rendement a dépassé 60 p. 100 et les profits de l'an passé, après taxes, furent tout près de 1 milliard 400 millions de dollars.

Non contente de ces beaux profits, la General Motors annonce pour cette année une hausse de prix de 4.5 p. 100 aux Etats-Unis, des Chevrolet 1956 et de 2.5 p. 100 sur les autres modèles. Pendant ce temps, la compagnie déclare avec candeur au public qu'elle doit monter ses prix pour couvrir les frais du nouveau contrat collectif qu'elle a signé avec les United Automobile Workers. Aussi, la compagnie a-t-elle reçu une réponse bien à point de la part du secrétaire-trésorier des Ouvriers unis de l'automobile ces jours-ci, et nous traduisons:

"Au moment de la signature du contrat avec les Ouvriers de l'automobile, la General Motors encaissait des profits avant taxes d'un peu moins de 3 milliards par année... General Motors réalisait un profit de \$3.20 pour chaque heure travaillée par chacun de ses employés sur la production. Elle leur payait \$2.39 l'heure et prenait \$3.20 pour elle-même. General Motors aurait pu payer 21 cents additionnels l'heure dans le second trimestre (de 1955) et réaliser encore un profit de \$2.99 l'heure... General Motors aurait pu payer le coût additionnel des salaires et réaliser des profits après taxes, d'un taux annuel de 39 p. 100 sur les investissements des actionnaires (valeur nette)... C'est dire, que cette compagnie n'avait nullement besoin d'augmenter ses prix.

Au contraire, General Motors pourrait baisser ses prix de 15 p. 100 cette année, payer l'augmentation de salaires de 21 cents l'heure et réaliser quand même un profit de 10 p. 100 sur sa valeur nette. Comme la General Motors déclarait devant un sous-comité du Sénat américain qu'elle visait à réaliser un profit de 20 p. 100 sur les investissements avant taxes, ce qui équivalait à 10 p. 100 après taxes, elle aurait dû baisser le prix de ses voitures de 15 p. 100 au lieu de décider de nouvelles hausses. Mais, elle a décidé autrement, ça se comprend, l'appétit vient en mangeant.

Cet exemple illustre bien la façon dont se comportent les grandes compagnies. Elles consentent des augmentations à leurs employés, mais elles montent le prix de leurs produits de façon à réaliser des profits encore plus grands. Le cas de la General Motors est en évidence parce que le Sénat américain s'en est mêlé, mais de nombreuses autres entreprises agissent de cette façon. L'Aluminium Company of Canada Limited fait de même. Ainsi, cette année, elle a haussé le prix de son aluminium et réalisera ainsi quelque 8 à 10 millions de plus, en dépit d'une baisse de production de l'aluminium. Et le tour est joué.

Notre système actuel a donc deux poids, deux mesures. En effet, les ouvriers doivent suivre des procédures qui traînent des mois avant de pouvoir se servir de leur force économique, mais les compagnies puissantes qui sont souvent des monopoles, décident d'un trait de plume de monter les prix de leurs produits et tout le monde doit s'incliner.

Louis XIV fait figure de petit garçon à côté de ces magnats qui prennent des décisions qui affectent des millions de personnes. Et dire qu'ils n'ont de compte à rendre à personne, puisque l'assemblée des actionnaires est quelque chose qui n'a plus de signification pratique dans le contexte actuel. Il est donc bien important de ne pas confondre les petites entreprises et ces mastodontes lorsqu'on énonce des principes et qu'on parle d'entreprise privée. Il y a des distinctions à faire. Et c'est parce qu'on ne les fait pas que des situations inacceptables comme celles de la General Motors ou de l'Aluminium Limited ou d'autres mastodontes existent et, ce qui est pire, sont acceptées par trop de gens comme normales.

(Chronique syndicale Saguenay - Lac-St-Jean)



Une partie des 56 délégués au congrès de la Fédération du Textile à Granby, la semaine dernière. M. Jos.-G. Gervais, de Sherbrooke, expose ses raisons en faveur d'un Fonds de Défense professionnelle supplétif au sein de la Fédération du Textile.

PER CAPITA PROPORTIONNEL AU SALAIRE DEMANDE PAR LES BARBIERS-COIFFEURS

L'une des principales résolutions adoptées au congrès de la Fédération des barbiers-coiffeurs et coiffeuses qui avait lieu à Sorel la semaine dernière, veut que le per capita des membres au fonds de Défense professionnelle soit basé sur le salaire et ne soit pas uniforme pour tous.

Parmi les autres résolutions adoptées à ce congrès, signalons l'appui de la fédération à une école de coiffure pour dames et hommes et un désir de collaborer encore plus étroitement avec la Fédération patronale des barbiers-coiffeurs en vue de réaliser une corporation formée des hommes et des femmes du métier.

La Fédération des Barbiers et Coiffeurs de la province de Québec Inc., compte 14 syndicats-membres répartis dans 13 villes de la province, soit: Québec, Montréal, Chicoutimi, Arvida, Lac Saint-Jean, Trois-Rivières, Joliette, Victoriaville, Hull, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Granby et Sorel.

Les délibérations du congrès ont débuté à 2 h. p.m. à l'hôtel de ville de Sorel, gracieusement mis à la disposition des délégués par les autorités municipales et se continuèrent le 2 juillet toute la journée pour se terminer vers les 5 h. p.m.

Le congrès s'est terminé par l'élection des officiers. M. J.-B. Bourgouin, de Hull, a été réélu président; M. J.-D. Monast, de Marieville, vice-président; M. Denis Leblanc, de Sorel, secrétaire-correspondant, et M. Roland Masse, de St-Hyacinthe, secrétaire-financier.

Dimanche soir, à la salle municipale de Saint-Joseph, de Sorel eut lieu un magnifique banquet réunissant 150 personnes et qui fut suivi d'une soirée dansante. Au dire de tous les invités présents, ce fut un succès. L'on remarquait à la table d'honneur, M. J.-J. Bourgouin, président de la Fédération et son épouse; le pro-maire de Sorel, le Dr Léon Grondin et son épouse; le maire de Saint-Joseph de Sorel, M. Ernest Aussant et son épouse; M. le député Bernard Gagné qui représentait le gouvernement de Québec; M.

Denis Leblanc, président du Syndicat des Barbiers et Coiffeurs de Sorel, et son épouse; M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier de la Fédération; M. P.-E. Cabana, ex-président

de la Fédération pendant 18 ans, et son épouse; M. J.-D. Monast, vice-président de la Fédération, et son épouse, et M. Roland Masse, secrétaire-financier de la Fédération, et son épouse.

NICOLET

Le Syndicat de la Lunetterie obtient 6c d'augmentation

Le Syndicat de la Lunetterie de Nicolet vient d'obtenir une augmentation générale de 6 cents l'heure pour ses membres. La moitié de cette augmentation, soit 3 cents l'heure est rétroactive au 27 juin 1956 tandis que l'autre 3 cents sera accordé le 27 juin 1957.

Plusieurs rajustements de salaires ont aussi été négociés en faveur de certaines catégories de travailleurs de cette entreprise, l'American Optical Company of Canada.

Parmi les autres avantages obtenus, mentionnons que la nouvelle clause d'ancienneté permet de porter les griefs concernant les mises à pied jusqu'au stade de l'arbitrage.

Par ailleurs, d'après la nouvelle convention, les bénéfices provenant de l'assurance-groupe en vigueur ont été augmentés de \$5.00 par semaine et portés à \$25.00 par semaine pour compenser la perte de salaire à cause de la maladie ou d'accidents. Le montant de l'assurance-vie a été augmenté de \$500.00 et porté à \$2,500.00.

MM. Rodrigue Duguay, président du Syndicat, Raymond Parent, représentant la Fédération de la Métallurgie, Grégoire Paradis et Dolorès Duval, membres du Syndicat, représentaient les travailleurs au cours de ces négociations, tandis que MM. Alphonse Martin, gérant de l'usine, Louis Métivier, surinten-

dant de l'usine et Antonin Fortier, contremaître et Arthur Matteau représentaient la compagnie.

St-Hyacinthe

Sous la présidence de M. Georges Patenaude, agent d'affaires du Conseil Central de St-Hyacinthe, le Syndicat National du Tricot de St-Hyacinthe, qui groupe les employés de Penman's, vient de se choisir un nouvel exécutif pour l'année 1956-57. Ont été élus: MM. Léonard Pion, président pour un cinquième terme; Germain Tanguay, vice-président pour un deuxième terme; Mlle Antoinette Fortier, secrétaire-archiviste, pour un sixième terme; Mlle Denise Laroche, secrétaire-correspondante; M. Jean Laprès, secrétaire-trésorier pour un cinquième terme; Mme Laura Claing, secrétaire-financier; MM. Hyacinthe Gill, Gérard Tessier et Arthur Héту, directeurs pour un deuxième terme.

DANS LE MOUVEMENT

LES REFORMES DE STRUCTURES SONT NECESSAIRES A L'EFFICACITE DE LA CTCC

Les réformes de structure de la CTCC sont devenues nécessaires si l'on veut que notre organisation puisse résister sur le plan syndical et si l'on veut que notre organisation syndicale soit efficace et rende aux travailleurs tous les services qu'ils sont en droit d'attendre de nous.

C'est en ces termes que s'est exprimé M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC devant les congressistes de la Fédération nationale du Textile jeudi dernier.

M. Marchand a déclaré qu'il y a actuellement un gaspillage d'énergie, de temps et d'argent simplement pour des fins administratives. Une organisation plus simplifiée permettrait de mieux répartir les tâches et laisserait plus de temps aux organisateurs et officiers syndicaux pour penser davantage aux problèmes ouvriers au lieu de perdre leur temps à discuter des questions d'administration.

L'unité syndicale

Abordant la question de l'unité syndicale, M. Marchand s'est déclaré en faveur de la réalisation d'une telle unité, mais il a ajouté qu'il n'était pas prêt à vendre la CTCC, même pour le prix de l'unité syndicale. Nous sommes prêts à réaliser l'unité syndicale à la condition que nos cadres, notre mentalité, notre façon d'envisager les problèmes, soient respectés.

Plus tôt, M. Marchand avait déploré le peu d'appui pratique accordé par les Unions internationales lors du conflit avec la Dominion Textile. M. Marchand a ajouté qu'il fallait de nouveau rechercher cette collaboration si les travailleurs du textile doivent avoir assez de force pour amener la Dominion Textile à améliorer convenablement les



M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC.

conditions de salaire avant deux ans et que, par ailleurs, il est plus que probable que nous allons assister à une hausse du coût de la vie par suite de la hausse des tarifs des chemins de fer et une hausse probable de l'acier à la suite de la grève des métallurgistes.

Pensez à tous ces problèmes par le truchement de vos organismes et de votre fédération et donnez-vous les instruments nécessaires pour faire la lutte quand le moment sera venu.

M. Marchand a félicité les tisserands pour la lutte qu'ils ont faite cette année, mais il a ajouté qu'il y a encore de la place pour des améliorations marquées. Les travailleurs du textile méritent toute la sympathie et tout l'appui de la CTCC et de ses corps affiliés et le mouvement devra comprendre que la lutte devra se faire un jour pour relever les conditions de travail et de salaire dans ce secteur industriel.

M. Marchand a aussi déclaré que le gouvernement fédéral devrait accorder une meilleure protection aux travailleurs canadiens du textile en empêchant les importations des pays où la main-d'oeuvre est mal payée et qui viennent faire du dumping au Canada.

conditions de ses travailleurs.

M. Marchand a précisé que les salaires payés dans l'industrie du textile sont près de 50 pour 100 inférieurs à ceux payés par l'ensemble de la grande industrie. Or cette situation va s'aggraver du fait que vous ne pourrez pas améliorer vos con-

LA GREVE DE L'AMIANTE (1)

Une étape de la révolution industrielle du Québec

Sous ce titre, les éditions "Cité Libre" viennent de publier un documentaire important qui retrace les principaux événements qui se sont déroulés au cours du conflit de l'amiante.

Cet ouvrage, un fort volume de plus de 400 pages qui a été rédigé en collaboration sous la direction de M. Pierre-Elliott Trudeau, trace le portrait social de la province de Québec au moment de la déclaration de la grève, fait l'histoire de l'industrie de l'amiante et du syndicalisme dans l'amiante, retrace les événements des négociations et de la grève pour se fermer sur des considérations générales sur le rôle de l'Eglise et le rôle de la presse pendant le conflit.

Voici un extrait d'une lettre circulaire adressée à tous les corps affiliés à la CTCC par le secrétaire-général M. Jean Marchand, dans laquelle il leur recommande de se procurer "La grève de l'amiante":

Vous savez la place que tient le conflit de l'amiante de 1949 dans l'histoire de l'évolution de notre mouvement. Vous savez également quel rôle y ont joué la C.T.C.C. et ses corps affiliés. Nous avons donc raison de croire que tous nos syndicats voudront conserver, dans leur bibliothèque, cette oeuvre importante qui retrace les principaux événements qui se sont déroulés au cours du conflit.

La C.T.C.C. ne partage pas nécessairement tous les points de vue, opinions ou interprétations que vous rencontrerez dans le volume. Si elle a participé au travail d'enquête, elle n'a pas eu à donner sa propre version des faits et des événements. Il n'en demeure pas moins que l'équipe qui a travaillé sous la direction de M. Trudeau a accompli une oeuvre de première valeur.

(1) "LA GREVE DE L'AMIANTE" est en vente au prix de trois (\$3.00) dollars aux bureaux de la CTCC à Montréal, 8227, St-Laurent. Les chèques devront être faits à l'ordre de la C.T.C.C.



M. Omer Chevalier, délégué de la Fédération du Bâtiment photographié à Genève au moment où se déroule la cinquième session réunissant des représentants des employeurs, des syndicats de travailleurs dans l'industrie de la construction ainsi que les représentants des gouvernements. A gauche de M. Chevalier, on remarque M. Harry Colnet, également représentant ouvrier canadien des travailleurs de l'industrie de la construction.

Conciliation avec la Chaîne Coopérative du Saguenay

Le Syndicat des employés de la Chaîne Coopérative du Saguenay vient de s'adresser à la Commission de relations ouvrières pour l'informer de l'échec des négociations directes et demander l'intervention d'un conciliateur, nous apprend Me Robert Auclair, qui dirige les négociations de ce syndicat.

Au cours des négociations directes, les parties se sont entendues sur plusieurs points, le syndicat ayant accepté de sacrifier plusieurs demandes importantes pour trouver un terrain d'entente.

Toutefois, il n'a pas accepté l'offre d'augmentation de salaires de 3c l'heure aux employés qui ont un an de service de plus alors que la demande est de 10c l'heure pour tous les employés. C'est pourquoi il a demandé la conciliation.

Les employés de bureau

Récemment la Commission des Relations ouvrières a modifié, à la demande du Syndicat, le certificat de reconnaissance syndicale qu'il a, pour représenter les employés de la Chaîne à Saint-Bruno et à Chambord.

Du même coup, cependant, la Commission a enlevé, du certificat, à la suite de la demande de l'employeur, la catégorie des employés de bureau.

Devant ces faits, le Syndicat n'avait pas le choix et il demanda immédiatement un certificat de reconnaissance syndicale distinct pour cette catégorie d'employés.

La demande est devant cette Commission et on attend la décision de cet organisme pour négocier pour les employés de bureau de la Chaîne coopérative du Saguenay.



M. Philippe Girard, représentant de la CTCC au 20e congrès annuel de la Fédération Nationale du Vêtement, faisant l'histoire des luttes syndicales dans l'industrie du vêtement.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des
Travailleurs catholiques du Canada
(CTCC) et imprimé par "Le
Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIE ALLIÉE

Autorisé comme envoi postal de
la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

LA SEMAINE



Lors de la réception offerte par la Cité de Granby aux congressistes de la Fédération du Textile, M. Horace Boivin, maire de Granby, a bien voulu poser en compagnie de l'exécutif de la Fédération. Sur la première rangée, on remarque, de gauche à droite, MM. Gérard Authier, échevin de la ville de Granby et ancien président du Syndicat de Verney Mills; M. René Gosselin, président de la Fédération; M. Horace Boivin, maire de Granby; M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; M. Philias Dionne, 1er président sortant de charge et M. Jacques Paradis, secrétaire de la Fédération.

GRANBY

LES SYNDICATS TRAVAILLENT POUR LE BIEN COMMUN, DIT M. BOIVIN, MAIRE DE GRAMBY

“Je suis l'un de ceux qui croient que les syndicats veulent le bien commun de la communauté et les résultats les plus avantageux pour l'ensemble de la population.” C'est en ces termes que s'est exprimé Son Honneur le maire Horace Boivin, maire de Granby, lors du banquet qui groupait les délégués du congrès de la Fédération du Textile jeudi soir dernier.

Plusieurs autres orateurs ont porté la parole au cours de ce banquet et tous ont vanté la franche hospitalité offerte par la ville de Granby et la magnifique réception offerte par la ville.

On remarquait à la table d'honneur, Mgr T. Dubuc, aumônier de la Fédération du Textile; M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile ainsi que son épouse; Son Honneur le maire Horace Boivin, de Granby; M. Gérard Authier, échevin de la ville de Granby; M. Armand Marquis, vice-président de la Fédération et maître de cérémonies; MM. Julien Dubé et Joseph Piché, tous deux vice-présidents; M. Jacques Paradis, secrétaire général de la Fédération et M. O'Neil Rodrigue, assistant-secrétaire.

Les buts du syndicalisme

Parlant sur les ondes de CHEF de Granby, M. Gosselin, président de la Fédération, a expliqué à ses auditeurs les buts du syndicalisme: donner au travailleur la place qui lui revient dans l'entreprise et une meilleure répartition des richesses produites. M. Gosselin a expliqué que pour atteindre ces objectifs, les difficultés sont nombreuses et les luttes parfois inévitables quand les employeurs opposent des résistances injustifiées.

M. Gosselin a souligné que l'augmentation du pouvoir d'achat qui se manifeste chez les travailleurs par suite des revendications syndicales profite à toutes les classes de la société et contribue à la prospérité générale.

Par ailleurs, M. Gosselin a rappelé que les employeurs qui veulent reconnaître le syndicalisme et coopèrent avec les syndicats ne s'en portent que mieux car il leur est plus facile d'obtenir la coopération de leurs employés.

Une ville de coopérateurs

Son Honneur le maire Boivin a rappelé que la ville de Granby est une ville de coopérateurs et il a souligné que les syndiqués étaient à l'avant-garde du mouvement coopératif. Les syndiqués, qui se débarrassent de leur manteau d'individualistes, sont des recrues préparées pour le mouvement coopératif, dit-il.

Il a rappelé le souvenir d'un patron catholique, M. Léon Harmel, qui a voulu dans son temps mettre en pratique les enseignements sociaux de l'Eglise et que la ville de Granby a voulu immortaliser à sa manière en baptisant une rue de ce nom: d'un côté de la rue, dit le maire Boivin, ce sont des maisons d'ouvriers et de l'autre des usines.

Le travail de la femme

L'aumônier de la Fédération du Textile, Mgr Dubuc, a exprimé l'avis que le mouvement syndical doit être repensé à l'heure actuelle. Les techniques ont tou-

(Suite à la page 5)

Le casse-tête des élections

Mon petit gars m'a apporté de l'école
Un casse-tête
Qui représente le Cabinet provincial.
Je me suis amusé à le faire avec lui.
J'y ai trouvé une vingtaine de figures
Que j'avais déjà vues dans les journaux,
Ou à la T.V., ou sur les poteaux.
Moi, je ne les connais pas,
Mais je sais que c'est ça, l'Union Nationale,
Qui voulait à tout prix qu'on vote pour elle.

Le lendemain des élections,
J'ai refait le casse-tête.
J'ai retrouvé les mêmes figures.
Il ne manquait pas un seul morceau.
Ils sont tous retournés au pouvoir.
C'est mon petit gars qui avait la réponse
Dans son sac d'école.
Moi, je ne savais pas.
Ils en apprennent beaucoup plus aujourd'hui
Que dans mon temps.

Il paraît qu'on va en construire
D'autres écoles comme ça.
On n'aura peut-être plus besoin de voter
La prochaine fois.
Nos enfants pourront faire encore d'autres
casse-tête.

C'est peut-être plus simple comme ça
Que d'essayer de comprendre
Ce que les candidats nous veulent.
Ils ont tous dit qu'ils avaient tout fait
Et que tous les autres avaient menti.
Il fallait choisir
Entre le progrès... et la justice...
Moi, j'aurais pris les deux,
Mais je ne pouvais pas.
Je n'ai pas pu comprendre pourquoi.
Je n'ai pas compris non plus
Pourquoi l'Union Nationale n'aimait pas les
nationalistes,
Ni pourquoi les libéraux aimaient les créditistes,
Ni pourquoi il fallait, ou il ne fallait pas
Vendre du fer aux Américains.

Il est tout de même triste
Qu'on dépense tant d'argent
Pour m'offrir seulement cinq piastres
Le jour du vote,
Et plus rien après.
Eux que je n'ai pas choisis comme candidats,
Pourquoi ont-ils voulu tout d'un coup
Me représenter,
Pour disparaître aussitôt après?

Qui donc m'apprendra
Ce que c'est que la politique
Et la démocratie?
Quand donc mon vote
Pèsera-t-il plus dans la balance
Que la caisse électorale?
Qui donc résoudra
Mon casse-tête à moi?

BAPTISTE

TEXTILE

Le problème des tâches n'est pas encore réglé

"Certains travailleurs ont cru dans cette grève qu'on pourrait régler définitivement le problème des tâches avec la Dominion Textile. Malheureusement nous avons dû faire des compromis sur ce point-là et il faudra reprendre la lutte un jour si on veut le régler définitivement."

Ces paroles, extraites du rapport du président de la Fédération Nationale du Textile, M. René Gosselin, donnent une idée des sentiments des travailleurs de la Dominion Textile après la signature de la convention collective de travail et de l'atmosphère qui régnait pendant les trois journées qu'ont duré les délibérations des congressistes de la Fédération nationale du Textile en fin de semaine dernière.

56 délégués officiels représentant 18 syndicats affiliés à la Fédération ont étudié pendant trois jours les besoins de leur fédération et ils ont jeté les bases d'une stratégie à envisager pour mener à bien la lutte en vue d'améliorer les conditions de travail et de salaires des ouvriers du textile.

Après avoir analysé les gains obtenus au cours des grèves à la Penman's de St-Hyacinthe et dans les quatre filatures de la Dominion Textile et avoir noté les causes des insuccès partiels de ces grèves qui, pourtant, se sont soldées par des gains substantiels, M. Gosselin a prôné la création d'un Fonds de Défense professionnelle au sein de la Fédération pour combler les lacunes du Fonds de Défense professionnelle de la CTCC.

"Sans le Fonds de Défense pro-

fessionnelle de la CTCC, dit M. Gosselin, et sans l'appui des travailleurs du textile, ces deux grèves auraient été impossibles, car même avec un Fonds de Défense à la CTCC, nous avons dû recourir à des prélèvements spéciaux. Et sans ces grèves qui ont été des succès, nos syndicats ne pourraient continuer leur marche de progrès dans la voie des améliorations de travail et de salaire des travailleurs.

La crainte fait marcher les employeurs

La seule chance que nous avons de réussir nos négociations dépend de la crainte que l'employeur a de ses travailleurs. S'il sait que nous ne sommes pas sérieux dans nos demandes et s'il sait de plus que nous ne sommes pas prêts à faire des efforts, y compris la grève pour appuyer nos revendications, il pourra les refuser toutes.

M. Gosselin a aussi déploré le fait que de nombreux secteurs ne soient pas organisés dans le textile, le secteur soie, par exemple, ce qui contribue à baisser notre moyenne de salaire et à empêcher les secteurs organisés à mieux profiter des bienfaits de l'organisation syndicale.

Voici des statistiques citées par M. Gosselin à l'appui de ces avancés:

Moyenne horaire au 1er avril 1956	Québec	Ontario	Canada
Produits textiles (excepté habillement)	1.061	1.24	1.133
coton	1.10	1.173	1.123
laine	1.027	1.096	1.065
soie et textile synthétique	1.028	1.589	1.209

A l'examen de ces statistiques, vous remarquerez, dit M. Gosselin, que la différence entre les produits textiles de Québec et de l'Ontario est de sept (.07) sous dans le coton et la laine, mais dans la soie, elle est de cinquante-six (0.56) sous. Cette différence a une influence sur la moyenne générale. Il est possible que si tout le secteur soie était organisé dans le Québec, il aurait la plus grosse moyenne de salaires comme en Ontario.

M. Gosselin a aussi abordé les problèmes qui se posent à l'échelle de la CTCC, soit la réforme des structures et l'unité syndicale.

Ni M. Gosselin, ni le congrès

de la Fédération n'ont pris des attitudes bien définies sur ces sujets, croyant qu'il pourrait être dangereux d'adopter des attitudes qui pourraient, par hypothèse, être contraires aux attitudes de la CTCC ou des autres fédérations sur le sujet. Au prochain congrès de la CTCC, on croirait trahir les intérêts de la Fédération en adoptant le point de vue des autres s'il était divergent de celui de la Fédération ou vice-versa.

Engagement d'un nouvel organisateur dans le textile

Faisant suite au rapport présenté par M. Gosselin à l'effet que les secteurs non organisés dans le textile empêchent les secteurs organisés de profiter pleinement des bienfaits de l'organisation syndicale, le congrès de la Fédération du Textile a décidé de libérer un autre organisateur dans ce secteur afin de faciliter le travail d'organisation.

Cet organisateur, qui n'a pas encore été choisi, aura en outre pour fonction d'aider les libérés actuels dans l'entretien des syndicats actuels et dans les négociations collectives.

Le congrès a décidé de consacrer une partie du budget de la fédération pour défrayer les dépenses de cette campagne d'organisation. C'est le deuxième vice-président de la Fédération, M. Joseph Piché, qui sera responsable de l'organisation syndicale devant l'Exécutif et le Bureau fédéral de la Fédération du Textile.



Les délégués au congrès de la Fédération nationale du Textile à Granby en fin de semaine dernière. Sur la première rangée, entourant Mgr T. Dubuc, C.R., curé de la paroisse Saint-Eugène de Granby et aumônier de la Fédération du Textile, les membres de l'exécutif sortant de charge.

M. René Gosselin est réélu président de la Fédération du Textile

A l'issue du congrès de la Fédération du Textile à Granby en fin de semaine, M. René Gosselin, a été réélu président de sa fédération par acclamation. Le secrétaire, M. Jacques Paradis et l'assistant-secrétaire, M. O'Neil Rodrigue ont aussi été réélus par acclamation et tous trois ont été choisis comme délégués officiels de la Fédération au prochain congrès de la CTCC à Mont-

réal en septembre prochain.

Les quatre vice-présidents de la Fédération ont tout été élus au premier tour de scrutin. M. L.-Simon Bouchard, de Saint-Grégoire de Montmorency a été élu 1er vice-président; M. Joseph Piché, de Saint-Hyacinthe, a été élu 2e vice-président; M. Raoul Gaouette, de Magog, a été élu 3e vice-président, tandis que M. Joseph-G. Gervais a été élu 4e vice-président.

REELU PRÉSIDENT



M. René Gosselin, réélu par acclamation président de la Fédération Nationale du Textile.

1er VICE-PRESIDENT



M. Simon Bouchard, élu 1er vice-président de la Fédération Nationale du Textile.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER



Les congressistes de la Fédération nationale du Vêtement au moment de l'élection des officiers de la Fédération à l'issue de leur 20e congrès annuel.

Des "bobos" à la Loi de l'Assurance-Chômage

Les délégués au congrès de la Fédération nationale du Textile, en fin de semaine dernière à Granby, ont déploré le sort que réserve aux travailleurs du textile, souvent obligés de travailler à semaine réduite, les derniers amendements à la Loi de l'Assurance-Chômage.

Certains délégués sont allés jusqu'à prétendre que sous la loi actuelle, ceux qui travaillent à temps réduit, deviendront inéligibles aux prestations de l'assurance-chômage.

Une récente publication de Renseignements ouvriers envisage un autre aspect décevant de la nouvelle loi:

Le Mouvement ouvrier a concentré ses efforts sur trois aspects particulièrement graves de la nouvelle Loi et Règlements de l'Assurance-Chômage. Comme nous l'avons déjà écrit dans ces pages, la campagne a remporté des succès sur deux de ces points. Ainsi, en novembre dernier, le Gouvernement a remis jusqu'au 1er octobre 1956 les Règlements 162 - 164. Ces Règlements imposaient des restrictions spéciales sur des employés saisonniers (dont les marins et les débardeurs de la navigation intérieure) afin de rendre plus difficile de toucher des prestations durant la saison morte. En janvier de cette année, le Gouvernement a également changé son interprétation de l'article 119 (d) de la nouvelle Loi concernant la définition d'une "semaine de contributions". La première interprétation de l'article 119 (d) qui lézait sévèrement les ouvriers qui travaillent à "temps court" et avait entraîné la disqualification d'environ 34,000 personnes. Une interprétation moins rigoureuse de l'article en cause a permis à plusieurs des ouvriers affectés de retirer des prestations.

Le troisième aspect concernait l'article 45 (2) de la nouvelle Loi et n'est pas encore réglé. Selon la Loi, un ouvrier a droit aux prestations en prouvant avoir fait 30 semaines de contributions dans une période de deux ans avant sa réclamation. De ces 30 semaines, 8 doivent être au cours des 22 semaines précédant immédiatement sa réclamation. Passe en

core. MAIS, l'article 45 (2) n'accepte pas une semaine de contributions vieille de plus d'un an SI ELLE EST SUIVIE D'UNE RECLAMATION POUR PRESTATION. Voilà le bobo! Les ouvriers des industries qui connaissent NORMALEMENT du chômage chaque année — comme dans l'automobile, les chantiers, et autres — sont obligés, en fait, de prouver 30 semaines de contributions dans chaque période de 52 semaines — puisqu'ils ont presque toujours une période de chômage à chaque année. Or, plusieurs travailleurs dans ces industries saisonnières n'ont pas 30 semaines de travail par an, et le résultat c'est que l'article 45 (2) a eu pour effet de DISQUALIFIER AU MOINS 100,000 OUVRIERS qui n'ont pas pu retirer leurs prestations, à part les prestations saisonnières entre le 1er décembre et le 1er avril (Le Ministre du Travail a déclaré, le 18 avril dernier, qu'entre le 2 octobre 1955 et le 31 janvier 1956, 99,462 réclamations avaient été rejetées en vertu de l'article 45 (2). De ces réclamants, 90,269 avaient droit à 10 semaines de prestations saisonnières).

Il y a encore un autre "truc" à cette fameuse Loi. Plusieurs ouvriers de l'auto, à Windsor, qui ont été mis à pied récemment et qui avaient été en chômage temporaire en août 1955, tombent sous le coup du Règlement 188. Selon ce Règlement, toute personne qui aurait retiré des prestations sous l'ancienne Loi, en 1955, et qui réclame à nouveau

en 1956, mais avant qu'une année entière soit écoulée depuis sa dernière réclamation, retire des prestations selon l'ANCIENNE échelle, bien qu'elle ait versé ses contributions selon la NOUVELLE échelle depuis.

Ainsi, les ouvriers de l'auto en question touchent \$24 par semaine au lieu de \$30, s'ils sont mariés, et \$17 au lieu de \$23 pour les célibataires. Mais ce n'est pas tout. L'ancienne Loi permettait un "revenu additionnel" jusqu'à \$7 par semaine tandis que la nouvelle Loi en permet jusqu'à \$13. Bref, au lieu d'un maximum de \$43 par semaine comme ils y auraient droit, ces ouvriers de l'auto ne peuvent toucher que \$31 par semaine au plus!

SOREL

Lors d'une assemblée régulière tenue le 26 juin dernier, les délégués au Conseil Central des Syndicats Nationaux de Sorel ont procédé à l'élection des officiers pour le prochain terme, 1956-57.

Les personnes dont les noms suivent ont été élues au poste mentionné.

Président, Marcel Houde; 1er vice-président, Roland Salvail; 2e vice-président, Gérard Cournoyer; secrétaire, Denis Denis; Ass. secrétaire publ., Noëlla Cournoyer; trésorier, Denis Leblanc; sergent d'armes, Jean Rousseau; gdm. ordonnateur, Patrick Lacasse; directeur, J.-B. Cossette.

Des vacances gratuites pour les mères de famille

OSLO (CPA) — Le fonds de vacances de la Norvège, un organisme d'Etat, vient d'accorder des subventions se totalisant à \$110,000.00 en vue de fournir deux semaines de vacances gratuites aux mères de famille de la Norvège. Ces gratifications, faites à des organismes qui s'occupent de l'organisation de vacances, constituent une partie de la somme de \$213,000 que l'Etat norvégien accorde en vue de faciliter les vacances des travailleurs.

Ce fonds de vacances est formé au moyen de contributions des employeurs et des travailleurs qui fournissent quelques cents par année. Le fonds attribue ensuite ces argents aux organismes qui se spécialisent dans l'organisation de vacances.

Par ailleurs, ces organismes, à leur tour, organisent des camps de vacances gratuits pour les travailleurs. L'Etat norvégien fournit sa quote-part dans l'organisation de ces vacances gratuites pour les travailleurs et les mères de famille.

FONDS DE DEFENSE...

(Suite de la page 1)

Après un débat qui a duré plus d'une journée, les délégués au congrès de la Fédération nationale du textile qui avait lieu à Granby en fin de semaine dernière, ont résolu de doter leur fédération d'un fonds de défense professionnelle pour le cas où le prochain congrès de la CTCC à Montréal en septembre prochain ne prendrait pas les mesures pour augmenter les disponibilités actuelles du Fonds de Défense actuel.

Tous les délégués ont été d'accord pour réclamer un Fonds de Défense professionnelle puissant au sein de la CTCC. On estime qu'un tel fonds, s'il était riche d'un million de dollars et plus, contribuerait à éviter plusieurs grèves parce que les employeurs y songeraient deux fois avant de refuser certaines demandes syndicales et de pousser les travailleurs à faire la grève pour obtenir justice.

Toutefois, les travailleurs du textile, connaissant les objections qui peuvent venir au sein du congrès de la CTCC pour augmenter les disponibilités actuelles du Fonds de Défense professionnelle de la CTCC, ont décidé, de modifier leur attitude de l'an passé alors qu'ils avaient demandé une contribution mensuelle de \$1.00 par membres par mois.

Tout en fixant à \$1.00 par mois l'objectif à atteindre, les travailleurs du textile sont d'avis qu'il serait plus acceptable à la majorité des syndiqués d'atteindre l'objectif de \$1.00 par mois en procédant par étape: une augmentation de 25c par membre par mois à compter d'octobre 1956, une autre augmentation de 25c par mois à compter d'octobre 1957 et finalement une augmentation de 15c par membre par mois à compter d'octobre 1958, alors que l'objectif serait atteint.

L'on prétend qu'ainsi, les syndicats locaux auraient le temps d'ajuster leurs cotisations mensuelles pour faire face à ces nouvelles obligations réparties sur trois années.

Dans le textile

Par ailleurs, si le congrès de la CTCC refuse ou n'adopte qu'en partie les demandes de

la Fédération du Textile en vue d'augmenter les prélèvements au Fonds de Défense professionnelle, le congrès de la Fédération Nationale du Textile a décidé de former son propre fonds de défense. Elle prélèvera elle-même les montants demandés par le Fonds de Défense de la CTCC ou tout simplement, leur différence, s'il y a lieu, pour former son propre Fonds de Défense. Ainsi si le congrès de la CTCC n'accepte qu'une augmentation de 10c au lieu de 25c telle que demandée par la Fédération du Textile, la différence, soit 15c par membre par mois, servira à former un Fonds de Défense au sein de la Fédération.

Bien que tous aient été d'accord pour réclamer un fonds puissant au sein de la CTCC et à l'échelle de tout le mouvement, les délégués étaient moins convaincus de l'efficacité d'un fonds au sein de la Fédération. Toutefois, l'accord a été fait et finalement, les délégués ont voté en faveur d'un Fonds de Défense au sein de leur fédération. Toutefois, les argents qui entreront dans ce fonds ont été gelés pour une période d'une année et les fins pour lesquelles ces argents serviront ne seront déterminées qu'au cours du prochain congrès de la Fédération du Textile en juillet prochain.

En vertu d'une recommandation du comité du rapport du Bureau fédéral, c'est le 1er vice-président de la Fédération du Textile, M. Simon Bouchard, qui sera responsable du Fonds de Défense professionnelle de la Fédération devant l'Exécutif et le Bureau fédéral.



M. Léonard Plon, réélu président du Syndicat du Tricot de St-Hyacinthe pour un cinquième terme.

Convention Discusses Problems Of Automation

Delegates attending the 12th annual convention of the National Metallurgy Federation CCCL held in Shawinigan had a long discussion on the problems of automation, its consequences and the means to adopt to combat this modern age idea that would give equal profits to the workers.

The Federation's first vice-president Mr. S. Ted Payne in his annual report addressed the delegates and said that big business was developing and perfecting methods which would reduce production costs and which would eventually reduce workers salaries, cause innumerable lay-offs resulting in unemployment to countless workers.

Mr. Payne then continued and declared that the union movement should also seek a pattern which would combat this threat to organized labor.

"In many cases, he said, automation has been the cause of a major upheaval in industry and has virtually eliminated specialized trades thus taking a toll on a great number of workers".

Mr. Payne then suggested that the union movement equip itself to face this threat and advance a program of long and short negotiations.

Following these recommendations the committee in charge of studies advocated that the report presented by Mr. Payne be adopted unanimously.

The highlights of the report are:

Acknowledge that automation now exists as a fact.

Consider that the employer recognizes this technical revolution as a step to increase his profits.

Consideration be given that this technical revolution cannot but cause social upheaval.

Consideration be given that the workers must face this fact and should share in equal benefits which will be derived by the economic progress of the country.

The committee recommended that:

1—The Federation set up a permanent group to study job classification and job evaluation.

2—That the Federation ask the CCCL union to form a special committee to study the problems and solution of automation.

3—That the Federation give greater attention to seniority clauses in collective labor agreements and to afford in particular protection to specialized trades.

4—That the Federation press for guaranteed annual wage clauses in labor agreements.

5—That more attention be given the problem of technical training for those of scholastic age as a means to formulate our youth to an age of automatic and

electronic progress.

6—That more pressure put exerted on those concerned that the old-age pension be made available to all reaching the age of 65 years.

7—Favor the establishment of a pension fund.

8—Favor the increase of unemployment insurance benefits.

9—Press for much higher salaries.

10—Advocate increases in marginal benefits.

11—Favor a program of re-education for employees, costs to be borne by the employers.

Joliette Teachers Given Salary Increases

Through the organization campaign for the unionization of school teachers in the Joliette region, many school boards have improved the economic conditions of their employees and have signed collective labor agreements which greatly improve the conditions of these white collar workers. School Boards in St Jacques, St Felix, Crabtree and Ste Marie Salome are to be congratulated for recognizing the fact that the school teachers merit salary increases according to the years of rendered service and according to their qualifications.

The demands of the Teachers Association for improved conditions as regards salary increases were as follows:

\$1,300.00 for the first year; \$1,400.00 for the second; \$1,500.00 for the third; \$1,600.00 for the fourth; \$1,700.00 for the fifth; \$1,800.00 for the sixth; \$1,900.00 for the seventh; \$2,000.00 for the eighth; \$2,100.00 for the ninth and \$2,200.00 for the tenth year of service.

In addition to these demands the Teachers Association also asked for compensation for lost time through sickness.

The school board of St Jacques has signed two contracts which awards the em-

ployees the following increased salaries:

First year of service \$1,400.00; second year \$1,450.00; third year \$1,500.00; fourth year \$1,550.00; fifth year \$1,600.00; sixth year \$1,650.00 and \$1,700.00 for seven years of service.

The previous salaries in this region were \$1,000.00 and \$1,200.00.

Salary rates agreed upon in Crabtree, St Felix and Ste. Marie Salome are as follows:

First year, \$1,300.00; second year \$1,350.00; third year \$1,400.00; fourth year \$1,450.00; fifth year \$1,500.00; sixth year \$1,550.00 and those with seven years service will receive \$1,600.00 a year.

The signing of these labor agreements will bring the basic salaries for teachers in the Joliette region to \$1,450.00 a year comparing favorably with the average Province of Quebec teachers salary which is \$1,473.00 in 1955 (released figures of April 1956).

The Teachers Association of Joliette and region is to be congratulated on the results of its efforts which now assure these previously underpaid employees a brighter future and much improvement in living conditions.

C.O.L. Climbs Sharply

OTTAWA (CPA)—The sharpest increase in several years was recorded by the consumer price index during May to bring the cost of living in Canada to the highest point since the Korean War.

Between May and June the overall index rose by 116.6 (1949 prices equal 100) to 117.8 with the rise being accounted for almost entirely by higher food prices, the Dominion Bureau of Statistics reported.

The food index climbed 2.9 during the month as a result of increases in the price of meat, vegetables, fruit and coffee, and reached 112.5. The shelter index rose to 132.6 from 132.1, the index of household operation climbed to 116.7 from 116.5 and the index of other commodities and services was up 0.1 during the month to 120.6. Only the clothing index showed a reduction during May as it edged down to 108.6 from 108.8.

Dates Set For CCCL Convention

THE NEXT ANNUAL CONVENTION OF THE CCCL UNION WILL BE HELD IN MONTREAL SEPTEMBER 23rd TO 29th.

THIS OFFICIAL ANNOUNCEMENT HAS BEEN MADE BY MR. JEAN MARCHAND, SECRETARY-GENERAL OF THE CCCL WHO DECLARED THAT THE DECISION WAS REACHED FOLLOWING WORD FROM THE MANAGEMENT OF THE WINDSOR HOTEL THAT ACCOMMODATION COULD NOT BE PROVIDED BEFORE THESE DATES.

THE CCCL EXECUTIVE HAD PREVIOUSLY CHOSEN THE PRECEDING WEEK TO HOLD THE CONVENTION.

THE ANNUAL CONVENTION WILL GROUP FEDERATION REPRESENTATIVES, CENTRAL COUNCILS AND ALL LOCAL UNION DELEGATES AFFILIATED TO THE CCCL AND WILL NUMBER OVER 500 ARRIVING FROM ALL REGIONS OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

AS IS ALREADY KNOWN THE PRINCIPAL PROBLEM SLATED FOR CONVENTION ATTENTION AND DISCUSSION ARE THE STRUCTURAL REFORM OF THE CCCL AND UNION UNITY.

"LE TRAVAIL" WILL GIVE ITS READERS A MORE DETAILED REPORT OF THE PROPOSED CONVENTION AGENDA AS IT IS RECEIVED.

CCCL Metallurgists Set Sights On Future Demands

The technical adviser to the National Metallurgy Federation CCCL, Mr. Marcel Pepin, has presented a lengthy report showing the benefits realized by the locals affiliated to the Federation over the course of the past few years.

These newly acquired advantages include among other fringe benefits salary increases, reduced working hours, paid holidays, vacations, improved seniority clauses and union security.

Mr. Pepin has declared that notwithstanding all these secured benefits there remains other improvements to be made in working conditions to which the Federation has set its sights and among which are a further reduction of working hours, the study and classification of job allotments with salary re-adjustments, uniformity of working conditions and salaries in the shipbuilding industry and the signing of a master labor agreement with the Aluminum Company of Canada and Aluminum Limited.

The technical adviser then went on to add that "Alcan does not operate solely to produce aluminum but to realize bigger dividends for its shareholders".

Following the presentation of Mr. Pepin's report a committee was formed to give study to these questions and made the following recommendations that were adopted at the convention which was brought to a close the end of last month.

1—Two weeks paid vacations for all employees with one year's service.

2—Three weeks after ten years.

3—Four weeks after 15 years. ..

4—All holidays to be paid.

5—A 40-hour work week.

6—The Federation should in future make the effort to re-establish proper proportions between the different classifications. As a practical method a permanent body should be set up to handle this question.

7—The Committee appreciates the co-operation it has been given by other CCCL unions in defence of the worker's interests.

8—Recommendations has been made to the annual convention to accord its full support to the aluminum workers who are going all out this year to secure a master agreement which will cover their industry.

9—The committee is very insistent on continuing its fight to secure reductions in working hours.



Metallurgy Federation Holds Annual Convention

Delegates representing the unions affiliated to the National Federation of Metallurgy CCCL brought their annual convention to a close at Shawinigan after three days of many accomplishments.

Deliberations were conducted upon reports submitted to the convention by the Federation's directorship, the president, secretary, treasurer, three vice-presidents and the technical advisers.

The report tendered by the president, Mr. Adrien Plourde, covered the question of union unity and was given deep study by the delegates who endorsed their president's recommendations.

Vice-presidents representing sections of aluminum, shipyard industries and other branches, also presented their reports which in turn were turned over to committees for further study.

After a visit from His Excellency Monsignor Georges-Léon Pelletier, Bishop of Three-Rivers, Saturday morning, the convention came to a close by election of officers.

All members of the Federa-

tion's executive board were re-elected by acclamation except the office of secretary which was contested.

Officers elected for the current term are: Adrien Plourde, president; S. Ted Payne, first vice-president; G. Hébert, second vice-president; S. Lepage, third vice-president; Onias Savard, secretary, and Jacques Dion, treasurer.

Clothing Federation Will Seek Special Organization Fund At Annual CCCL Convention

By a resolution proposed by the executive of the National Clothing Federation CCCL and endorsed by a resolutions committee and finally adopted by the convention delegates of the Federation a fund has been suggested to support organizational work will be instituted with a levied assessment of 15 cents a member each month.

This assessment will provide a fund to promote this very important work.

In his annual report to the convention Mr. Angelo Forte president of the Clothing Federation recalled that the first annual convention was held in Quebec City September 6 1936.

At the present time the Federation boasts 5,000 members in comparison to the 840 twenty years ago.

Mr. Forte in his report also stressed the fact that the Federation has rendered valuable services to the affiliated unions in the clothing industry by improving their salaries and working conditions.

Other recommendations and proposals in the presidential report called for a policy of standardization of salaries, organizational set up in secondary zones, a clear cut policy in negotiations, the boosting of productivity and finally a curb to restrain foreign importations.

All members of the executive were re-elected.

Angelo Forte remains as president with Gerard Rene, first vice-president, Miss Irma Gagnon, second vice-president, Lucien Laforest, recording secretary, and Jean Claude Leclerc, treasurer.

Elections were conducted under the presidency of Mr. Willie Hamel, former president of the Clothing Federation and Central Council of Victoriaville.

Reverend Canon Henri Pichette, chaplain general to the CCCL unions addressed the convention delegates and praised the utmost confidence placed in the executive by the attending delegates.

Shipyard Workers Should Be Under National Labor Code

Another resolution adopted at the recent Metallurgy Convention was one calling for the shipbuilding industry to be put under the National Labor Code as an outlet to provide uniform legislation which would give the shipbuilding industry a national as well as international character.

The resolution was prepared by the committee placed in charge of studying the report submitted by Mr. S. Ted Payne first vice-president of the National Metallurgy Federation CCL.

The recommendation follows:

Shipyards are an industry with a national as well as international interest.

Shipyard workers face the same economic problems as other Canadian workers.

Labor legislation for interprovincial industries is under federal jurisdiction.

The committee also recommended that the CCCL demand jurisdiction for employer - employee relations in the shipyard industry by resorting to federal aid and under the National Labor Code, and with this aim in view be assured of the collaboration of other labor organizations which group the shipyard workers.

Publication Suspended For Vacation Period

TO PERMIT OUR EDITORIAL STAFF AND CIRCULATION PERSONNEL TO TAKE THEIR ANNUAL VACATIONS "LE TRAVAIL" WILL NOT BE PUBLISHED ON JULY 27 AND AUGUST 3.

OUR READERS ARE ADVISED THAT OUR CIRCULATION DEPARTMENT OFFICES WILL BE CLOSED FROM JULY 13 TO 30 WHILE THE EDITORIAL ROOMS WILL REMAIN CLOSED FROM JULY 19.

THE FIRST EDITION OF "LE TRAVAIL" FOLLOWING THE VACATION PERIOD WILL APPEAR ON AUGUST 10.

THE MANAGEMENT

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

AN APPLE FOR THE TEACHER

Overtime work is being "dished out wholesale" by some charge hands to their favored ones who patiently wait at the end of their shift to drive the "boss" home.

We are quite aware that there is no legislation which forbids this practice, but as long as the company pays the bill and the charge hand saves the tramway and bus fare everybody should be happy!

UNSANITARY CONDITIONS.

Employees working on boats in the dry-docks and basin are justified in complaining of the lack of proper drinking facilities. These men when desirous of a drink of water are obliged to lift up one of the hoses from the hot boat deck and drink from this. Apart from having to use a dirty warm hose you can well imagine how "refreshed" they feel after drinking tepid water. Ugh!

ANOTHER SOCIAL EVENT.

That party thrown for Commander Freeborn of Her Majesty's Royal Canadian Navy was quite an affair last Friday night and judging by the hilarious highlights heard from the office cafeteria "a good time was had by all".

BIG DAY TO-MORROW.

All is in preparation for a bang-up time for everyone when Vickers employees will journey

to St. Helen's Island tomorrow, Saturday July 14.

The annual picnic sponsored by the Canadian Vickers Mutual Benefit Association is a yearly affair put on for the employees and their families.

Refreshments, souvenirs, rides and favors will be in abundance for all who attend and judging by the results of last year's outing this event will witness larger crowds of merrymakers.

NATURE TAKES ITS COURSE!

Automation, reports one good old-fashioned whiskey distiller, is a lot of 100-proof eyewash when it comes to his industry. Maybe they need buttons to push buttons in some industries, but this stalwart of tradition declares Mother Nature has a system of automation all her own which ferments and ages whiskey far better than any new fangled machine could do it.

We're glad we don't have to face a bourbon with a built-in brain!

AND IN CLOSING.

We are again appealing to all our members to check in their present addresses with both union and company offices without delay. Many attempts to recall former employees have failed due to their changing addresses and failing to notify company or union.

Suggested Reform Of LE TRAVAIL

Following a lengthy report on the newspaper Le Travail, the convention delegates who attended the annual convention of the National Metallurgy Federation CCCL just brought to a close will put forward a demand for a reform program for LE TRAVAIL which would classify the newspaper not only a news medium but a defender of ideas.

This recommendation will be placed before the delegates at the CCCL annual convention to be held September, in Montreal.

After having taken note of the fact of LE TRAVAIL facing financial problems and the difficulties encountered by the paper being printed in Ottawa as well as the delay being met in securing news for the English section, a proposal was brought forward that a more suitable location be found for the publication of the newspaper.

It was also recommended that the management of LE TRAVAIL be authorized to choose regional correspondents who would receive remuneration for their work. The following proposals were also made in regard

to the suggested reform for LE TRAVAIL:

- 1—A weekly 4-page newspaper devoted to news stories.
- 2—A monthly supplement of from 12 to 16 pages which would cover Union ideas and a program of the movement with the full co-operation of the directorship of the CCC L Union.

- 3—Publication of studies of the workers problems on a national, professional and regional scale.

(Briefs presented before arbitration tribunals are more than often mines of interest which generally never reach the reading public in a Union organ.)

- 4—A section of the proposed monthly publication could be devoted to the feminine union membership as well as to wives of the members. Young Union workers interests could also be catered to.

The suggested monthly edition of the newspaper could also take place of an English edition of LE TRAVAIL.